



SNUDI FO 91

Bourse du travail
12, place des Terrasses de l'Agora
91000 ÉVRY
Tél : 01 60 79 25 58
Caroline Godoy : 07 49 56 51 66
Claire Coasne : 07 83 06 02 86
David Roussel : 07 69 45 57 42
eMail : 91snudifo@gmail.com
Site : snudifo91.fr



Bonne année 2021 !

Chers collègues, chers camarades de classe,
Nous n'avons pas vraiment le choix ; nous devons rester optimiste.
C'est pour cela que le Conseil Syndical du SNUDI FO 91 te souhaite une bonne année 2021. En ce début de nouvelle année 2021, nous sommes toujours dans un contexte de crise sanitaire. Le SNUDI FO 91 continue de revendiquer, depuis le mois de septembre, un plan d'urgence pour les écoles :

→ recrutement massif de personnels sous statut par l'ouverture des listes complémentaires

→ ouvertures de locaux supplémentaires afin d'assurer un accueil en présentiel avec maintien de la totalité des heures d'enseignement et en groupes restreints pour assurer une sécurité maximale et pour organiser le rattrapage scolaire nécessaire depuis le confinement de mars/avril 2020.

L'année 2021 s'annonce difficile mais nous devons continuer à résister.

Résister aux attaques contre notre statut, contre nos pensions de retraite et résister face aux dégradations de nos conditions de travail.

Revendiquer pour une amélioration de celles-ci et pour une augmentation de salaire qui nous est due.

Et nous devons **reconquérir** ce que nos prédécesseurs avaient obtenu, non pas en cadeau, mais de longues luttes.

Et pour cela nous devons nous réunir, échanger, et faire front ensemble. Ce n'est que par le rapport de force que nous pourrions obtenir satisfaction. Le rapport de force ce n'est pas la violence et la casse, mais l'unité.

UN PROTOCOLE SANITAIRE POUR QUELLE PROTECTION ?



Adhésion 2021 au SNUDI FO 91

Vous pouvez adhérer au SNUDI FO 91 par [bulletin à imprimer](#) puis à compléter et à envoyer par la poste ou plus simplement directement en ligne en complétant le formulaire ([ici-> adhésion en ligne 2021](#)).



Dès réception de la cotisation ou du premier versement vous êtes adhérent au SNUDI FO 91. Vous pouvez d'ailleurs payer votre cotisation directement en ligne par virement bancaire simple (en une plusieurs fois) ou bien par PAYPAL ce qui vous évite de remplir et expédier un chèque.

Penser à bien adhérer dès janvier 2021 car l'adhésion est en année civile. Vous devriez d'ailleurs recevoir en janvier 2021 sur votre compte bancaire fiscal de référence une partie du crédit d'impôt de la cotisation de l'an passé.

Assemblée Générale des adhérents du SNUDI FO 91

Le mardi 2 février 2021, les adhérents du SNUDI FO 91 sont invités à participer à une journée de travail syndical. Le matin se tiendra le congrès annuel de notre fédération la FNEC FP FO 91 avec l'ensemble des syndicats FORCE OUVRIERE de l'Éducation Nationale en Essonne. L'après-midi se tiendra une Assemblée Générale des adhérents du SNUDI FO 91. Pour participer à cette réunion il faut et il suffit d'envoyer l'annexe 5 de la nouvelle circulaire absence de la DSDEN91 ([ici → ANNEXE 5](#)) accompagnée par ta convocation nominative enregistrée en pdf en utilisant ta messagerie professionnelle (ac-versailles) option distribution et lecture.

Pour obtenir la convocation nominative il suffit d'en faire la demande par email à 91snudifo@gmail.com ou par SMS au 07 69 45 57 42.

Cette absence est de droit et c'est bien une journée travaillée même si c'est une absence de ton école.

Ta présence est essentielle car contrairement à une RIS cette réunion est réservée aux adhérents. Cette AG te permet de t'exprimer en toute liberté quant à l'orientation et aux revendications de TON syndicat.

Carte scolaire - Rentrée 2021

En prévision du CTSD qui devrait se tenir fin janvier / début février, nous invitons les écoles à remplir soigneusement et à nous renvoyer la fiche carte scolaire disponible [ici → pdf → docx](#)

Ce n'est pas obligatoirement la direction de l'école qui doit remplir ce document mais les informations doivent être exactes pour que nous puissions intervenir au nom de l'école.

Nous sommes toujours en attente des documents de la DSDEN91 ...

Avec seulement 350 postes pour notre académie, le Ministre ne répond pas à nos revendications !

Compte tenu des « priorités nationales » imposées, les fermetures de classes vont de nouveau se compter par dizaines lors des opérations de carte scolaire !

Préparons notre carte scolaire en définissant dans nos écoles l'état de nos besoins (décharge de direction, des classes à 25 élèves max, 15 en PS dans toutes les écoles, personnel RASED nécessaire (psychologue, maître E), AESH nécessaires pour permettre de couvrir les besoins réels notifiés, nombres de places pour une affectation en IME, ITEP demandée par la MDPH)... etc

Faites remonter toutes les informations nécessaires afin que nous puissions défendre vos revendications.

N'hésitez pas à ajouter à la feuille d'enquête scolaire un avenant faisant état de vos besoins réels.

Encore une provocation de notre Ministre !

Nous avons pris connaissance des décisions du ministre Blanquer concernant l'évolution du nombre de poste à la rentrée 2021 au Comité Technique Ministériel du 16 décembre

[Voir les mesures ministérielles](#)

[Lire la déclaration FO au CTM](#)

Dans le contexte actuel de crise sanitaire et alors que nous réclamons partout des allègements d'effectifs de classes et de créations de locaux, c'est une nouvelle provocation qui va impacter très fortement nos conditions de travail à la prochaine rentrée avec des dizaines de fermetures de classes qui s'annoncent encore !

2489 créations de postes dans le 1er degré

Ces créations sont à relativiser au regard de la suppression de 1800 postes dans le 2nd degré... et encore aucune création de postes administratifs cette année !

D'autre part, rappelons qu'à la rentrée 2021 :

→ 600 postes seront consacrés à une amélioration (d'ailleurs insignifiante) des quotités de décharge de directeurs ;

→ 900 postes seront consacrés à assurer les journées de décharge des directeurs d'écoles de 1 à 3 classes, qui dans de nombreux départements, n'existent que sur le papier

Rappelons que l'enveloppe ministérielle doit aussi permettre de dédoubler les classes de grande section en REP+ et de poursuivre le plafonnement (très relatif) des effectifs à 24 élèves par classe en CP et CE1 hors éducation prioritaire.

Que restera-t-il pour faire baisser les effectifs dans toutes les classes de manière significative, pour assurer le remplacement des personnels en congés, pour renforcer les postes d'enseignants spécialisés au moment où l'inclusion scolaire systématique et à marche forcée continue ses ravages ?

Rappelons que depuis 3 ans, le ministre supprime des places au concours de recrutement de professeurs des

écoles. Plus de postes donc, mais moins d'enseignants fonctionnaires...

Car le ministre, dans le cadre de la loi de transformation de la Fonction Publique, entend bien multiplier le nombre de contractuels dans les écoles et accélérer l'ubérisation de l'Éducation Nationale !

[Lire le courrier du SNUDI-FO au ministre](#)

La situation dans les écoles sera encore intenable à la rentrée 2021 !

Le ministre présente donc une carte scolaire 2021 qui ne permettra pas d'améliorer les conditions de travail des personnels !

Le prochain Comité technique de l'Académie de Versailles décidera de la répartition des 350 postes entre les 4 départements de l'Académie (78 / 91 / 92 / 95).

Face aux projets du gouvernement, rassemblons-nous pour défendre notre statut d'enseignants fonctionnaires d'État :

Participons aux RIS que vous soyez déjà adhérent du SNUDI FO 91 ou pas encore.

[\(ici → RIS du SNUDI FO 91\)](#)

Les Réunions d'Informations Syndicales en présentiel se dérouleront dans le strict respect des règles sanitaires (masque et distanciation physique) mais en nombre limité et l'inscription sera obligatoire.

Les réunions en visio seront aussi en nombre limité et l'inscription sera obligatoire.

À l'ordre du jour de ces RIS:

- Nos droits et nos obligations réglementaires de service face à la crise sanitaire
 - Carte scolaire, établissement des revendications précises en postes classes, postes RASED, UPE2A ... pour un plan d'urgence indispensable
 - Direction d'école : projet de loi gouvernemental et conséquences pour les personnels
 - Grenelle de l'éducation, réforme de l'Éducation prioritaire, réforme du concours et autres projets gouvernementaux : quelles conséquences pour les personnels ?
 - Défense de nos droits et obligations de service : 108 heures annualisées, APC, formations et animations pédagogiques, « constellations », FOAD, autorisations d'absence, rupture conventionnelle, ...
 - Lignes directrices de gestion de mobilités et carrière : mouvement, CFP, CPF, promotions, ...
 - Retrait du projet de réforme de retraite par points : défense de notre régime de retraite, du Code des pensions civiles et militaires et du calcul sur le salaire des six derniers mois
 - AESH : bilan dans les écoles, affectations, emplois du temps, masques, conséquences des PIAL
 - PPCR : rendez-vous de carrière, promotions, Hors-Classe, Classe Exceptionnelle
 - EFS/PES : stagiaires en difficulté dans les écoles
- Vous pourrez poser toutes vos questions (permutations, exeat-ineat, temps partiels, disponibilité, mouvement, ...), témoigner, déposer vos dossiers [et vous syndiquer \(si ce n'est pas déjà fait ...\)](#)

LES REUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE

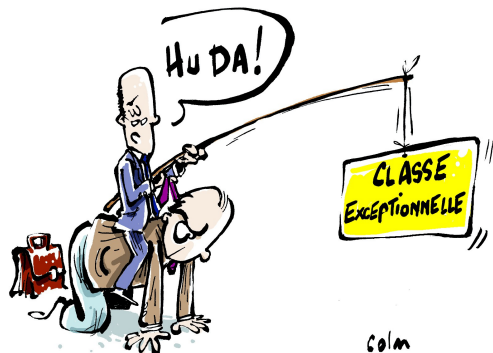
→ *Un droit syndical à utiliser sans retenue : chaque enseignant peut participer à des Réunions d'Information Syndicale (RIS) sur le temps de travail, à raison de 3 réunions par année scolaire (soit 9h dans l'année – au plus une de ces réunions peut se dérouler sur temps de classe). Formulaire à envoyer à l'IEN (jusqu'au jour de la RIS pour une RIS hors temps de classe et 48h avant pour une RIS sur temps de classe).*

→ *Les enseignants peuvent déduire ces 3 heures de leurs obligations de travail annualisées (hors APC) programmées ce même jour ou à une autre date.*

→ *Un IEN ne peut pas vous les refuser sous prétexte que telle animation/conférence pédagogique ou telle réunion serait obligatoire ! Il suffit de le prévenir du choix de la concertation ou de l'animation pédagogique que vous remplacez par la RIS.*

**Les RIS : Un droit qui ne s'use que si on ne s'en sert pas :
À consommer sans modération !!!**

Rendez-vous de carrière au titre de l'année 2019-2020



Si vous avez subi un RDV de carrière en 2019-2020 ou durant le 1er trimestre de l'année 2020-2021 (rattrapage du au confinement), vous devez prendre connaissance de l'appréciation finale du DASEN dans votre dossier SIAE (Iprof). Les appréciations finales des rendez-vous de carrière au titre de l'année scolaire 2019-2020 ont dû être notifiées le 5 janvier 2021 dans votre I-Prof.

Si vous n'avez pas reçu votre avis, contactez votre IEN et le SNUDI FO 91.

VOUS POUVEZ CONTESTER VOTRE AVIS : vous avez jusqu'au 6 février pour formuler [un recours gracieux](#) auprès de l'administration, le SNUDI FO 91 peut vous accompagner.

Dans un second temps, le recours devra être formulé auprès de la

CAPD. Ce n'est que dans ce cadre qu'il est possible d'obtenir des révisions d'appréciation.

Rappel de la réglementation :

L'arrêté du 13 mai 2020 relatif à l'aménagement des rendez-vous de carrière, du fait de la crise sanitaire précise que « l'appréciation finale de la valeur professionnelle figurant sur le compte rendu des agents qui bénéficient d'un rendez-vous de carrière au titre de l'année scolaire 2019-2020 est notifiée au plus tard le 15 janvier 2021. »

- A réception de cette appréciation, les collègues disposeront de 30 jours pour adresser un recours contestant l'avis final.
 - Suite à l'envoi des recours, l'administration disposera de 30 jours pour réviser l'appréciation.
- L'absence de réponse équivaut à un refus de révision.*
- Le collègue pourra alors solliciter les délégués du personnel FO qui siégeront à la CAPD pour défendre son recours.

Contestation des avis :

L'appréciation finale a une incidence sur l'avancement, puisqu'elle détermine le délai de passage « accéléré » ou non du 6e échelon au 7e (1er RDV), du 8e au 9e échelon (2ème RDV), et pour la hors classe (3ème RDV). Ce dernier rendez-vous de carrière est très important puisque l'appréciation donnée par l'inspecteur restera « gravée dans le marbre » jusqu'à l'accession à la hors classe !

Si vous estimez que l'avis final ne reflète pas le rapport et les appréciations émises dans le rapport de RDV de carrière rédigé par votre IEN, vous êtes en droit de porter une réclamation.

Ex : sur 11 items : 3 « excellents », 7 « très satisfaisants » et 1 « satisfaisant » avec un avis final « satisfaisant »

[Le SNUDI FO 91 vous propose \(-> ici\) un recours-gracieux type que vous pouvez adapter en fonction de votre situation.](#)

Il faut l'adresser par voie hiérarchique à votre IEN + copie au SNUDI FO 91

[Lire le courrier du SNUDI FO au ministre CONVOCATION DES CAPD](#)

Tous en grève mardi 26 janvier pour les postes, pour les salaires, contre le Grenelle !

Depuis des semaines, la colère monte dans les écoles et les établissements contre les mesures ministérielles. Les conditions de travail se dégradent, les statuts sont remis en cause, les salaires restent toujours bloqués. C'est dans ce contexte qu'une large intersyndicale (FNEC FP-FO, FSU, CGT Educ'action, SUD Education, SNCL-FAEN) appelle à la grève tous les collègues le mardi 26 janvier 2021.

En grève le 26 janvier pour le recrutement en urgence d'enseignants fonctionnaires !

Le ministre Blanquer organise la baisse du nombre de places au concours (-2000 places en trois ans) et, en application de la loi de transformation de la Fonction Publique, entend généraliser le recours aux contractuels dans les écoles.

Ainsi, face à la situation catastrophique dans laquelle se trouvent les écoles cette année, et plutôt que de recruter les candidats au concours inscrits sur la liste complémentaire, il fait appel à des enseignants contractuels



pour des CDD de ... 3 mois, sans perspective de titularisation ni même de « stagiairisation » ! Pour le SNUDI FO 91, c'est inacceptable ! On ne réglera pas les problèmes d'effectifs surchargés ou le manque de remplaçants en « UBERisant » l'Éducation Nationale, mais bien en recrutant en urgence des enseignants fonctionnaires d'État !

En grève le 26 janvier pour l'augmentation immédiate des salaires !

Alors que, conséquence d'un gel quasi-ininterrompu de la valeur point d'indice depuis 2010, les salaires des enseignants stagnent et leur pouvoir d'achat s'effondre, que propose le ministre avec son « Grenelle » ?

Une augmentation mensuelle allant de 35 € à 99 € pour à peine 30% des enseignants (entre le 2ème et le 7ème échelon de la classe normale). Rien donc pour 70% des enseignants ! Rien non plus pour les AESH rémunérés moins de 800€ par mois !

On est très loin des 183€ indiciaires net par mois (soit 49 points pour tous) obtenus par les personnels hospitaliers suite à leurs grèves et manifestations en juin dernier ! On est très loin de l'augmentation de 20% de la valeur du point d'indice qui serait nécessaire pour compenser le pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans !



AU PIED DU SAPIN
DU GRENELLE

En grève le 26 janvier pour l'arrêt des contre-réformes ministérielles !

Avec son « Grenelle », le ministre met donc en place une pseudo-revalorisation dont ne pourront bénéficier qu'une minorité des personnels. Par contre, les remises en cause statutaires prévues par le « Grenelle » concerneront bien tout le monde :

- Organisation, avec la loi Rilhac, d'un transfert de compétences des IEN (voués à disparaître) vers les directeurs d'école, transformant de fait ceux-ci en contremaîtres chargés de faire appliquer les décisions ministérielles dans leur école !
- Généralisation de l'« accompagnement » des enseignants et généralisation de la « RH de proximité » comme dans le privé !
- Formations en constellations où les enseignants devraient se visiter en classe les uns les autres... avant de s'évaluer mutuellement ?
- Modification du concours de professeur des écoles de manière à contraindre les candidats à devenir des contractuels enseignants payés en dessous du SMIC !

Dès maintenant, construisons la mobilisation !

Dans cette situation, les organisations syndicales FNEC FP-FO, FSU, CGT Educ'action, SUD Education, SNCL-FAEN appellent donc les personnels à la grève mardi 26 janvier 2021 « pour exiger des créations de postes, une autre politique éducative, le dégel de la valeur du point d'indice couplé à des mesures significatives de revalorisation des salaires et des carrières dans l'éducation. »

Le SNUDI FO 91 appelle les personnels du 1er degré à répondre à cet appel, à être massivement en grève mardi 26 janvier 2021, à participer à l'assemblée générale de grève organisée par la FNEC FP FO 91 avec le SNUDI FO 91, le matin du mardi 26 janvier 2021 à la bourse du travail d'Évry et de faire du 26 janvier une journée de grève massive dans les écoles et pour, dès maintenant, en préparer les suites si le ministre ne répondait pas.



Tous en grève mardi 26 janvier pour exiger :

→ La création des postes nécessaires et le recrutement immédiat d'enseignants fonctionnaires d'État dans les écoles par le recours aux listes complémentaires du concours !

→ Une augmentation immédiate de 183€ net par mois soit 49 points d'indice pour tous les personnels, enseignants comme AESH, **ET** l'ouverture de négociations pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans !

→ Le retrait de toutes les contre-réformes que le ministre tente d'imposer avec son Grenelle : projet de loi Rilhac sur la direction, formation en constellations, réforme du concours...

[Voir le communiqué de la FNEC FP FO grève du 26 janvier](#)

[Voir le communiqué de la FGF-FO sur le jour de carence et la fin du secret médical](#)

[Voir le communiqué Sécurité globale : atteinte à la liberté syndicale !](#)



SNUDI FO 91

Bourse du travail

12, place des Terrasses de l'Agora
91000 ÉVRY

Tél : 01 60 79 25 58

Caroline Godoy : 07 49 56 51 66

Claire Coasne : 07 83 06 02 86

David Roussel : 07 69 45 57 42

eMail : 91snudifo@gmail.com

Site : snudifo91.fr

